L'Union Nationale des Intérêts Professionnels HORticoles

Bulletin d'information

UNIPHOR une force de proposition et de défense

Décembre 2012

29, Bd Edgar Quinet - 75014 Paris
Tél.: 01.43.21.43.49 Fax : 01.43.21.49.93
E-mail : bureau-uniphor@orange.fr
www.uniphor.fr

Mon beau sapin...

Face aux dérives et aux non-dits il faut persévérer pour promouvoir et clarifier l'avenir des producteurs de sapin.

LE MOT DU PRÉSIDENT

Je parcours la campagne à la rencontre des agriculteurs et des horticulteurs. Lors de nos échanges, je ressens une morosité et une inquiétude pour l'avenir. Il faut reconnaître que les diverses annonces faites n'incitent pas à l'optimisme.

Les nouveaux capitaines du bateau France promettent des décisions fortes, mais récusent l'idée d'un « choc de compétitivité ». Les baisses de charges donnent lieu à des augmentations d'impôts. On continue de déshabiller Pierre pour habiller Paul.

Deux réflexions se dégagent : d'abord, les timoniers semblent oublier le cap, ensuite, aucune réelle rationalisation des dépenses publiques n'est à l'ordre du jour.

Quand nous abordons les problèmes de l'agriculture, outre les distorsions de concurrence liées à l'utilisation et aux prix des produits phytopharmaceutiques, aux coûts de la main d'œuvre, aux prix des intrants et de l'énergie, le sujet qui donne le plus de souci et permet peu d'espoir, c'est celui de la commercialisation.

Tout le monde est unanime ; aujourd'hui on écrase une partie des agriculteurs qui ne peut vivre de ses terres. Il est anormal de décourager les jeunes d'exercer un aussi beau métier. Produire pour ses concitoyens est un acte noble mais, en réalité, les conditions actuelles le permettent de moins en moins.

Les agriculteurs en ont marre et je suis sûr que cela va bouger, ils vont forcément réagir : changer c'est vital ! Alors, naturellement, nous échangeons sur les élections aux Chambres d'agriculture. Les attentes des agriculteurs et des horticulteurs sont quasiment les mêmes. À l'exception de revendications plus techniques, il existe un socle commun :

- Plus de respect lors des divers contrôles ;
- Des interprofessions démocratiques avec une gestion transparente et équitable ;
- L'arrêt du clientélisme syndical et la lutte contre les obligations absurdes liées à des mesures environnementales toujours plus contraignantes ;
- Dégâts de gibiers mieux considérés et des indemnisations plus justes ;
- La simplification comptable, administrative et fiscale.

Une fois le constat effectué, le message que j'essaye de faire passer à chacun, c'est de se mobiliser en votant en janvier 2013 pour un cocktail d'idées auquel j'adhère et que je défends.

Une Chambre d'agriculture doit être proche et à l'écoute de tous les agriculteurs. Elle se doit de soutenir et défendre les intérêts de chacun, tout en respectant la diversité des agricultures et des agriculteurs. Elle se doit d'accompagner l'agriculteur durant toute sa vie professionnelle malgré les difficultés.

Face à l'isolement propre à nos métiers, il faut créer des liens de solidarité entre nous, pour ainsi renforcer les territoires et être un facteur de développement local.

Oui, *notre avenir est entre nos mains*, je roule avec les agriculteurs et les horticulteurs pour la **C**ampagne de la **R**uralité

Le président de l'Uniphor
Max Bauer

SOMMAIRE

p.2 Le mot du président
Communication

p.3 Métiers du paysage
Certiphyto, C.M.P, opinion :
Régime des auto-entrepreneurs

p.4 Métiers du commerce
La toussaint c'est mort !

p.5 Métiers de la production
Elections aux Chambres d'agriculture, Certiphyto, Prix de la tourbe, Sapins de Noël.

p.6 et 7 Dossier
Assemblée Générale Hyères 2012

p.8 et 9 Dossier
Mon beau sapin

p.10 Energies
Chauffage bois, GNR

p.11 Val'hor
Utilisez la LRAR, news

p.12 Humeur

L'UNIPHOR en vedette

Certains l'auront peut être remarqué, l'UNIPHOR figure sur la totalité de la page 6 du n° 817 du Lien Horticole. La PQR Varoise a, elle aussi, publié des articles sur notre Assemblée Hyeroise.

L'entretien publié par le Lien Horticole nous rappelle que nos actions peuvent, vu de l'extérieur, déboucher sur des conclusions que nous n'avions pas envisagées.

Toujours au niveau de la communication, le dossier CRP donne lieu, depuis peu, à des communiqués de presse de plus en plus agressifs d'Europe Ecologie les Verts 83, qui préconise, entre autres, l'abandon de toute méthode de lutte contre le charançon et qui nous a désormais dans son collimateur.

Certiphyto et DAPA

Toute action portant sur l'utilisation, la distribution, le conseil, la vente de produits phytopharmaceutiques sera bientôt soumise à la détention d'un certificat individuel.

Le Certiphyto attestera d'une connaissance suffisante pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans le respect des règles de sécurité.

Pour les professionnels du paysage le certificat sera obligatoire le 01 octobre 2013. Cette date concerne tous les professionnels de la prestation de service, de la distribution et du conseil.

Ce certificat est exigé pour l'utilisation mais également pour l'achat de produits phytopharmaceutiques. Il faudra être vigilant car il existe 9 certifications différentes (application, négoce, conseil….), chacune étant accordée pour une fonction déterminée (certains devront en avoir plusieurs).

Les certificats sont délivrés pour une durée de 5 ans. Les certificats DAPA délivrés jusqu'au 31/12/11 sont valables jusqu'à leur date de péremption.

N'hésitez pas à vérifier que l'organisme de formation choisi soit réellement habilité à délivrer un certificat. La liste des organismes formateurs habilités par le Ministère de l'agriculture est disponible sur les sites des DRAAF.

OPINION

Modification du régime des auto-entrepreneurs

Le projet de budget 2013 préconise un alignement du régime de cotisations sociales sur celui des travailleurs indépendants. Il s'agirait d'un relèvement des taux forfaitaires liés aux cotisations sociales (d'environ 3 % des cotisations). Les autres avantages fiscaux ou administratifs ne devraient pas être remis en cause. Cette mesure a suscité un certain émoi chez les personnes concernées.

Disons les choses clairement :

Soit l'hexagone est dans une situation financière difficile et il est logique d'envisager des augmentations tout azimut. En effet, les hausses de TVA qui vont toucher les entrepreneurs du paysage ne feront que creuser l'écart entre auto-entrepreneurs et paysagistes, ce qui entraînera d'autres pertes de marchés et pourra favoriser le travail au noir. Sur la base de cet argument pourquoi ne pas exiger l'abandon du projet de hausse pour les entreprises du paysage ?

Soit les charges sont réellement le cancer de l'économie française et il faut envisager de les diminuer pour tous.

Lorsqu'en 2009 les principes de l'auto-entreprise ont été mis en œuvre, nous avions souligné ce problème.

Si l'on permettait la création d'activités économiques sans charge, c'est bien que le problème était là et uniquement là.

Classification des Métiers du Paysage : l'UNIPHOR avait vu juste

A l'origine, l'UNIPHOR a proposé la classification des métiers du paysage (CMP) pour mettre fin à l'imbroglio législatif qui régit ces métiers alternativement rattachés à divers secteurs d'activités (agriculture, BTP, services…) en fonction des circonstances, pour ne pas dire de l'âge du capitaine.

Lorsque nous avons présenté notre projet, beaucoup nous ont regardé avec condescendance, voire même avec une pointe de pitié.

Or, voilà qu'au congrès de l'UNEP, Mr. Le Foll, Ministre de l'agriculture, rappelle qu'il est « attaché à garder le secteur du paysage dans la filière agricole ». On parle même d'une participation des paysagistes au sein des Chambres d'agriculture. L'UNIPHOR se félicite qu'au bout de 5 ans de combat, le Ministre nous donne raison. Ce qui prouve que tout le monde a le droit de changer d'avis (même le syndicat « officiel » du paysage). Messieurs, allez jusqu'au bout du principe ! Si vous avez besoin de détails vous savez où vous adresser.

La Toussaint reste-t-elle un évènement majeur dans le calendrier ?

La Toussaint ne fait plus recette, cette année ne fait pas exception à la règle. De statistiques en statistiques, les études montrent une baisse quantitative des ventes. Pour connaître l'opinion des professionnels, nous avons interrogé certains de nos adhérents fleuristes. Nous avons recueilli plusieurs témoignages qui font émerger des éléments récurrents. Faut-il encore et toujours miser sur la Toussaint ?

Lionel - *Région Parisienne*

Je vends habituellement peu pour la Toussaint néanmoins d'une année sur l'autre les ventes baissent.

Il suffit de se balader dans les cimetières pour le constater. Toutefois le chrysanthème reste la plante la plus vendue.

Dominique - *Doubs*

Les ventes sont stables depuis 2-3 ans mais cela ne cache pas le fait que sur une plus large période, elles ont diminué. Les fêtes de la Toussaint sont une tradition qui tend à disparaître.
Les jeunes générations ne la suivent pas. De plus, on peut noter l'augmentation des incinérations qui change la donne. J'ai vendu essentiellement des chrysanthèmes y compris des grosses fleurs.

Françoise - *Gironde*

On fait moins de vente, mais on s'adapte. Cette année plusieurs facteurs sont entrés en ligne de compte : les vacances scolaires, une météo peu favorable. Je remarque également une augmentation des crémations sur mon secteur, plus marquée qu'il y a dix ans. Cela change les habitudes. J'ai vendu beaucoup de chrysanthèmes à petites fleurs, même si je vends également d'autres produits.

Robert - *Bouches du Rhône*

Chaque année c'est de plus en plus difficile. Cette année le temps n'a rien arrangé. Le prix étant l'élément déclencheur de l'achat, les grandes surfaces sont loin devant. J'ai vendu principalement des chrysanthèmes et quelques cyclamens.

Martine - *Yonne*

On vend tout ce que l'on commande mais on commande moins chaque année. Les ventes diminuent globalement et les clients achètent moins.

Les gens font attention à ce qu'ils dépensent, le prix étant un élément primordial du choix, ils se dirigent vers les grandes surfaces. En plus cette année la météo était défavorable.

J'ai vendu des chrysanthèmes très majoritairement, mais je vends également des cyclamens et des coupes pour cette occasion. Selon moi, dans 20 ans la Toussaint aura disparu. D'après ce que je vois autour de moi, cela fonctionne mieux dans les bourgs et en milieu rural que dans les grandes agglomérations.

Opinion : la Toussaint c'est mort !

Certes, la provocation est un peu facile mais, malgré des chiffres impressionnants, (il se vend environ 21 millions de pots à chaque Toussaint) le marché n'évolue pas ou peu pour les commerçants. Rappelons que, selon les chiffres de 2010 publiés par FranceAgriMer, les fleuristes n'arrivent qu'en 4ème position des lieux d'achat avec seulement 13,6 % des ventes en volume. Loin devant, on trouve les super et hypermarchés avec le tiers des ventes, suivis des jardineries spécialisées (17,5 %) et des producteurs (17 % des ventes).

Le prix est l'élément essentiel. Ce n'est pas une nouveauté puisque cette prédominance du prix touche l'ensemble des activités du métier de fleuriste. Dans le cas de la Toussaint, le phénomène est amplifié par le caractère exceptionnel de ce type de vente. Les chiffres de FranceAgriMer confirment que les spécialistes du « coup de force commercial » sont loin devant.

Reste la question du changement des habitudes culturelles et sociales. Les jeunes générations s'éloignent peu à peu de cette fête. La dispersion des familles et les nouveaux modes d'inhumation posent de nouvelles règles.

Élections
chambres d'agriculture

En janvier 2013, le monde agricole va élire ses représentants. Rappelons que pour les collèges « chefs d'exploitation » et « salariés », les représentants sont élus selon un scrutin proportionnel « aménagé ». En fait, la liste arrivée en tête, quel que soit son résultat obtient la moitié des sièges. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle. Les représentants sont élus au suffrage direct pour 6 ans. Il s'agit d'un scrutin de liste départemental à un tour. Les électeurs ne peuvent voter que dans un seul collège et dans un seul département.

Les électeurs votent par correspondance et auront jusqu'au 31 janvier 2013 pour le faire. Ils recevront à leur domicile, au plus tard 10 jours avant la date de clôture du scrutin, le matériel de vote composé d'un bulletin de vote, des instruments de vote par correspondance et d'une notice explicative.

L'UNIPHOR appelle à voter pour les listes de la CR pour deux raisons simple :

La première est historique. Lors de nos contacts avec les grandes centrales syndicales, seule la CR s'est intéressée à nos actions et à nos idées.

La seconde, c'est qu'il existe entre nos deux mouvements de nombreux points communs. Depuis plusieurs années nous travaillons main dans la main avec la Coordination Rurale sur la classification des métiers du paysage, la sécurité en agriculture, le rôle des SAFER…

Chacun votera selon sa conscience, cependant nous constatons que seule la Coordination Rurale estime qu'un syndicat indépendant et apolitique a sa place dans le monde horticole.

Le prix de la tourbe et des substrats à base de tourbe à la hausse

Merci aux adhérents qui nous ont signalé que les quantités de tourbes ramassées dans le Nord et l'Est de l'Europe sont bien moindres que les années précédentes. Il faut donc craindre une augmentation des prix.

Sinistres

Il y a quelques semaines, le département du Var a été une nouvelle fois touché par les intempéries. Dans les jours qui ont suivi, ce fut au tour du Pas de Calais d'être victime des caprices de la nature. Dans l'ensemble, les dégâts ont été bien moindres par rapport aux sinistres précédents. Merci à ceux qui ont spontanément proposé leur aide.

Nous rappelons notre dossier sur les catastrophes naturelles dans le bulletin de janvier 2012. Nous ne pouvons que vous conseiller de bien relire vos contrats d'assurance, conditions générales et particulières.

Dossier sapins de Noël

Les pouvoirs publics considèrent la filière des sapins de Noël modelable au gré des envies. Outre la défense de cette catégorie de producteurs, l'UNIPHOR a décidé de s'attaquer à ce dossier car si l'on accepte ces pratiques pour une partie de la filière, les autres ne sont pas à l'abri.

Les pages 8 et 9 de ce bulletin présentent notre combat qui se base sur le constat suivant : le statut de producteur de sapin de Noël est volontairement oublié. Pourtant ce sont des pépiniéristes professionnels, employeurs de main d'œuvre respectant les règles qui régissent nos professions.

Seulement voilà, l'arbre de Noël présente quelques avantages fiscaux ! Le sapin n'étant pas reconnu comme production à part entière, il peut être planté sur les jachères et vendus. Toujours en jouant sur les règles, les sapins peuvent être déclarés comme forêt. La vente de grumes n'étant pas imposable, il ne reste plus qu'à écouler discrètement les arbres.

Vous l'aurez compris, notre combat ne sera pas de tout repos, dans la mesure où il va déranger un certain nombre d'habitudes. Les horticulteurs et pépiniéristes ne sont pas des pigeons.

CERTIPHYTO

Pour les agriculteurs, donc pour les horticulteurs et pépiniéristes, le Certiphyto sera obligatoire à partir du 1er octobre 2014. Il sera valable 10 ans. Ce certificat est incontournable car il est exigé pour l'utilisation mais également pour l'achat de produits phytopharmaceutiques. Il faudra de plus être vigilant car il existe 9 certifications différentes (application, négoce, conseil…), chaque certification étant accordée pour une fonction déterminée (certains devront en avoir plusieurs).

Assemblée Générale UNIPHOR

C'est à Hyères que la 29ème AG de notre mouvement s'est déroulée le 24 septembre dernier. La présence de plus de 70 professionnels témoigne de la reconnaissance de notre travail et donne au Conseil d'Administration l'envie de continuer à se battre à vos côtés. La journée a été rythmée par deux temps forts : l'ouverture des débats sur le Charançon Rouge du Palmier et les échanges entre professionnels et assureurs sur la gestion des « après » catastrophes naturelles.

Charançon Rouge du Palmier, soutient du député du Var Jean Pierre Giran

Le débat s'est déroulé en présence du Président d'Audace Daniel Roques, de Jérôme Androdias représentant la FREDON, de Philippe Coulon de l'AFPP, du député Jean Pierre Giran et de Roland Pelissier pour l'UNIPHOR.

L'ensemble des participants a mis l'accent sur l'immense perte de temps qui caractérise ce dossier. Un gâchis de plusieurs mois aura conduit à la progression du ravageur.

M. Roques a souligné, qu'en la matière, les principes de sécurité n'avaient pas fonctionné. Qu'il s'agisse du certificat phytosanitaire ou du passeport, ils n'ont pas permis d'éviter l'infestation. Face à un insecte dont les effets destructeurs peuvent apparaître plusieurs mois après qu'il ait infesté la plante, ces précautions sont inopérantes.

Tous ont rappelé que les atermoiements sont responsables de la situation actuelle, alors même que l'ensemble des acteurs du dossier n'a cessé de proposer des solutions. Désormais, les conséquences du désastre vont être clairement définies. L'UNIPHOR, comme tous ceux qui étaient présents a pris ses responsabilités. Celles et ceux qui ont fait perdre plusieurs années et mis en danger le patrimoine végétal de la région devront rendre des comptes. Le député J.P. Giran n'a pas caché son inquiétude. Il a souhaité que l'UNIPHOR reprenne contact avec le Ministère de l'agriculture pour trouver dans les plus brefs délais une solution fiable avant que le patrimoine végétal palmier du Var ne soit détruit.

Entretien avec M. Philippe Vitel Député du Var et Alain Baccino Président de la Chambre d'agriculture

Le Président Alain Baccino a rappelé les actions menées par la Chambre lors des sinistres qui ont touché le département du Var et les perspectives sur cette question. Le Député Philippe Vitel a, quant à lui, souligné les incohérences du dossier Charançon Rouge. Il est incontestable que certains aspects administratifs du dossier C.R.P sont « curieux ».

Sinistres Varois

Le débat s'est déroulé en présence de Bruno Bury Horticulteur, Nicolas Jeanjean Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Thierry Grange pour GV Assurances, Patrick Wessier pour Groupama Assurance, Olivier Giraud pour Crédit Agricole Assurance et Philippe Vaché pour la Chambre d'agriculture du Var.

Suite à l'exemple donné par Bruno Bury, les débats ont porté sur l'attitude des assureurs. En présence de représentants de trois grands groupes du secteur, cela était naturel.

L'un des points qui sera souligné concerne la couverture par les assureurs des pertes de cultures. Les débats auront permis d'éclaircir un point essentiel. Si les assureurs ne sont pas obligés d'assurer les pertes culturales et peuvent laisser ce volet du dossier aux textes régissant les calamités agricoles, rien, absolument rien ne leur interdit de le faire. Certains assureurs comme GV ont rappelé qu'ils pouvaient parfaitement assurer ce type de dommages. Trop souvent, les contrats portent cette ambiguïté, laissant le professionnel croire que ces pertes de cultures sont couvertes alors qu'il n'en est rien.

Notons que Groupama a avancé que l'horticulture avait, dans ce dossier, coûté très cher aux assureurs. Nous en sommes conscients et nous ferons tout notre possible à l'avenir pour détourner les rivières et empêcher la pluie de tomber...

L'UNIPHOR en 2011-2012

Commerce floral, oser la transparence

Les productions de fleurs coupées émanant de pays hors CEE ne sont pas soumises aux mêmes contraintes. La revue 60 millions de consommateurs qui nous avait interrogé sur le sujet, note que le prix reste un élément décisif pour les consommateurs. Les obligations des producteurs français étant ce qu'elles sont, il est impossible de concurrencer les productions étrangères par le prix. Voilà pourquoi nous défendons l'idée d'une inscription du pays de production sur les étiquettes disponibles auprès des consommateurs. Ce dernier doit connaître la réalité des prix. Comprendre, qu'à l'instar d'autres produits, il existe également des différences de qualité pour les fleurs. Nous proposons également que la « fraîcheur » des produits soit affichée ; la tenue en vase étant un élément important pour les consommateurs.

Ravageur du Palmier

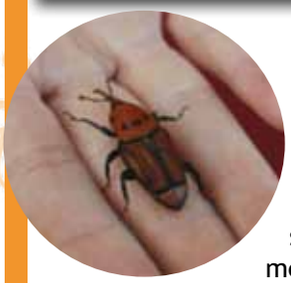

Au vu du retard accumulé dans ce dossier, seules les mesures préconisées par l'UNIPHOR et l'AFPP, en partenariat avec l'INRA et AUDACE pourront permettre l'éradication de l'infestation. Dans le cas contraire, la bataille contre le Charançon sera inexorablement perdue.

TVA à 7 %

L'UNIPHOR a proposé diverses mesures, tout en soulignant le caractère négatif de cette augmentation pour l'ensemble de la filière. Comme beaucoup, nous avons dénoncé les principes d'exigibilité retenus par le texte d'origine. L'ensemble des protestations aura eu raison de cette absurdité. Concernant les Plantes Aromatiques, notre demande de clarification a été entendue. Ces plantes peuvent être considérées comme des aliments et taxées à 5,5 %.

Activités juridiques

Dans la page consacrée aux taxes parafiscales (p11) vous trouverez une modification concernant les procédures de contestation, au sujet du mode d'envoi. Désormais afin d'éviter certains problèmes nous vous demandons d'envoyer vos courriers en recommandé avec accusé de réception.

Concernant Provea, nous n'avons pas noté de problèmes particuliers. Il faut rappeler que les lois Fillon ont, pour certains professionnels, diminué le montant de cette taxe.

Au cours de l'année, nous avons eu plusieurs échanges avec la Caisse Centrale de MSA, au cours desquels nous continuons à défendre les adhérents face aux incohérences de certaines caisses. Rappelons qu'en la matière, les caisses de MSA sont de simples percepteurs. Elles ne peuvent forcer un professionnel à payer Val'hor en utilisant l'arsenal à leur disposition. Elles ne peuvent pas procéder au recouvrement d'office de cette taxe lorsque le professionnel a clairement fait savoir qu'il la conteste.

Enfin, nous n'avons pas souhaité couper les ponts avec l'interprofession mais nous restons fermes sur ce que nous estimons être les fondamentaux : élections des représentants de la filière, décision unanime des collèges, grille des cotisations obligatoirement revue.

Nomination au bureau de l'UNIPHOR

Pascal Curti, producteur de Sapins de Noël en Savoie, a été élu au poste de Vice-Président. Pascal est porteur du dossier Sapin de Noël, qui se présente comme étant l'un des dossiers de l'année à venir.

MON BEAU SAPIN

L'an dernier, nous vous exposions la situation des producteurs de sapins de Noël. Souvenez-vous, cette profession n'existait pas jusqu'à l'adoption du décret 2003-285 du 24 mars 2003. Un texte donnait enfin une définition de ce qu'est une plantation d'arbres de Noël, et créait même un code NAF pour cette activité.

Grand nombre de vrais professionnels du sapin ont sabré le champagne, persuadés de vivre le début d'une nouvelle ère pour leur profession. Mais cette victoire fut sans lendemain. Le législateur oublia définitivement le dossier et l'association « officielle » ne tenta rien pour le remettre au goût du jour. Trois Présidents de la République, quatre Ministres de l'Agriculture et neuf ans plus tard, rien n'a changé et aucune évolution n'est prévue.

On estime qu'un peu moins de 6 millions d'arbres de Noël sont vendus en France chaque année, pour un marché d'environ 150 millions d'euros. Plus de 75 % de ces arbres proviennent de l'étranger, tout particulièrement de la Belgique et du Danemark. Ce dernier a exporté en 2011 près de 12 millions de sapins de Noël, essentiellement en France, Suisse, Allemagne et Angleterre. Presque 30 % des sapins achetés par la GSA et la GMS en France le sont directement à des producteurs ou distributeurs belges ou danois. Le reste est acquis auprès de producteurs et négociants français qui, eux mêmes, se fournissent en partie chez des producteurs belges ou danois.

Pourquoi les Belges et les Danois sont-ils plus forts que nous ? Pendant que les producteurs français se battaient pour être reconnus, qu'ils passaient devant les tribunaux pour se défendre contre certaines communes, Belges et Danois bénéficiaient d'une réelle reconnaissance : producteurs répertoriés, statut procurant droits et devoirs, appui technique et aides nationales ou européennes. Mais la différence majeure réside dans l'égalité des producteurs face aux régimes sociaux et fiscaux. En France, tous les producteurs de sapins ne sont pas soumis au même régime. Vous trouvez des pépiniéristes classiques, des parcelles de reboisement, des négociants-producteurs etc. Ce flou artistique permet à certains de produire et de vendre des centaines, voire des milliers d'arbres sans émarger à la MSA et sans contraintes fiscales, la production de sapins étant devenue pour certains une véritable niche fiscale.

La création d'un statut homogène de producteur de sapin présente plusieurs avantages : l'identification et le recensement de tous les producteurs permettraient à l'État de taxer TOUS les professionnels exerçant la même activité et donc de récupérer plus de recettes. Si la profession était plus encadrée et si les producteurs avaient plus de visibilité, des emplois permanents pourraient être créés. La création de ce statut devra s'accompagner d'une réglementation technique et fiscale s'appliquant à tous les producteurs et tous les distributeurs.

Nous savons que ce dossier ne sera pas facile. Il faudra faire face à une forte résistance de ceux qui profitent du système actuel, et qui ont souvent l'appui de certains syndicats agricoles ou associations. En attendant, nos voisins européens prennent toujours plus d'avance.

P.CURTI

Le combat des producteurs de sapins

Dans l'article de Pascal Curti, il est fait référence à des procédures engagées par des communes contre des producteurs de sapins de Noël.
En 1982, une loi donne le pouvoir au Préfet de classifier la production de sapin de Noël. La Savoie, comme d'autres départements, décide alors de classer la production d'arbre de Noël dans la réglementation des boisements. De fait, des producteurs sont convoqués au tribunal, condamnés à des amendes et à l'arrachage des arbres au seul motif qu'ils sont producteurs, qu'ils paient des impôts et respectent les contraintes phyto. En 1986, le texte fut modifié, ce qui n'empêcha pas le Préfet de faire la sourde oreille pendant 1 an.

Interview de René DURAND, Fondateur & Président de L'Union des Producteurs de Sapins de Noël du Morvan (UPSNM)

Pouvez-vous nous présenter votre entreprise

René Durand : J'ai 64 ans, je suis responsable d'une exploitation de production de sapins de Noël sur 40ha dans le Morvan. Les productions se composent de Nordmann jusqu'à 10m, d'Epicéa jusqu'à 11m, de Grandis jusqu'à 8m, de Nobilis jusqu'à 2m50, d'Omorikas, de Pungens et de Fraseri. Toutes ces essences sont également cultivées en pots jusqu'à 2m. Je fais également un peu de pépinière : entre 15000 et 20000 plants de Nordmann, Epicéa, Grandis et Pungens.

Le changement climatique provoque-t-il des problèmes pour les producteurs de sapins de noël ?

R.D. En 40 ans les précipitations ont été divisées par deux. Aujourd'hui, l'épicéa souffre des changements climatiques, ce qui génère des problèmes de maladies cryptogamiques.

Quels sont les problèmes avec les produits phyto ?

R.D. J'utilise essentiellement des herbicides. Il y aurait un gros travail pour faire homologuer des produits autorisés en céréales, en pépinières ou en vigne, mais qui n'ont pas d'AMM sur sapins de Noël. Nos voisins belges ont réussi à obtenir des homologations en faisant bloc.

Considérez-vous que la concurrence soit saine dans le marché du sapin de Noël ?

R.D. La concurrence est source d'émulation donc d'amélioration. Cependant, elle ne peut être saine que si elle respecte certaines règles : égalité dans la fiscalité, égalité sur les cotisations sociales, égalité sur les charges d'entreprise (salariales, droit du travail, sécurité etc.).

Vous avez créé L'Union des Producteurs de Sapins de Noël du Morvan (UPSNM), quel est son but ?

R.D. L'UPSNM a été créée en avril 2011 et regroupe 45 producteurs. L'idée de départ était de fédérer les producteurs de notre région qui est la plus importante et la plus ancienne de France. Nous voulions nous unir pour :

➤ effectuer des achats en commun de fournitures, d'engrais, de phytos etc.

➤ produire de la qualité et redonner au Morvan sa place de leader. Se battre pour que la production de sapins de Noël devienne une activité à part entière reconnue par un statut.

➤ obtenir la reconnaissance de notre rôle d'acteur économique par les instances régionales.

Nos voisins européens ont une avance considérable. Pourquoi la France a-t-elle échoué quand eux ont réussi ?

R.D. Je continue de réclamer la création d'un Institut Technique du sapin de Noël en France. Nous devons être une des rares productions en France qui n'en possède pas. Malheureusement, seules les entreprises surdimensionnées ont l'attention des pouvoirs publics et n'ont aucun intérêt à faire progresser les entreprises plus modestes qui ne peuvent pas financer leurs techniciens.

Quelles sont vos attentes ?

R.D. Nous attendons toujours un véritable statut de producteur de sapins de Noël. Les installations dans notre région se font en polyculture-élevage ! Selon les régions nous pouvons être rattachés à la forêt, à la pépinière : il n'y a aucune unité nationale. Il n'y a pas non plus de code de qualité, nous nous faisons imposer des terminologies venues d'ailleurs. L'AFSNN a du travail, mais je ne suis pas certain qu'elle désire faire bouger les choses !

L'UNIPHOR va sensibiliser les pouvoirs publics à cette questions des statuts, l'USNMM est-elle prête à nous aider ?

R.D. Je suis un Président, pas un dictateur cette question doit faire l'objet d'un débat à l'intérieur de notre groupement qui décidera de la suite à donner. Dans un premier temps il serait important de venir présenter l'UNIPHOR à nos adhérents. L'invitation est lancée !

Personnellement, comment voyez-vous l'avenir de notre profession ?

R.D. Il sera ce que nous en ferons et dépendra de la volonté dont les responsables feront preuve pour défendre avec acharnement et opiniâtreté notre métier. J'aime mon métier, je suis même un passionné et je crois en l'avenir de notre profession si nous nous fédérons pour la cause commune.

Chauffage Bois

Les choses changent depuis nos premiers articles sur la question. En tout état de cause, voici un rappel des principaux points à retenir :

- **Approvisionnement :** il faut préparer son dossier et s'assurer de trouver le déchet en quantité suffisante. Les plaquettes et granulés sont plus chers mais offrent moins de mauvaises surprises (comme un bois trop humide).
- **Investissement et gains :** les résultats vont variés en fonction de la géographie et des surfaces, mais les prix restent abordables, surtout en comparaison des coûts générés par la consommation de fioul. Une fois l'amortissement du matériel acquis, les gains sont appréciables.
- **Conseil :** l'époque n'est plus aux pionniers qui se lançaient dans le chauffage bois comme on décide d'aller sur la lune. Les administrations, les Chambres d'agricultures, les organismes spécialisés, les collectivités territoriales, et bien sûr les fabricants de chaudières et les fournisseurs de matière première peuvent donner du conseil.
- **Les aides :** Elles sont diverses et pas toujours très conséquentes mais elles ont le mérite d'exister.

chaudière Schmid UTSW

La nouvelle chaudière Schmid UTSW permet l'utilisation de combustibles à haut pouvoir calorifique et bas point de fusion des cendres issues de la biomasse. Elle est sur le marché depuis 5 ans.

Cette chaudière offre pour les entreprises la possibilité de valoriser proprement de nombreux types de combustibles différents malgré leurs particularités. Elle a reçu le prix de l'industrie 2011 en Suisse, dans la catégorie « Energie et environnement ». Ce produit est aujourd'hui unique sur le marché. Il ouvre de grandes possibilités d'utilisation de ressources non encore valorisées pour la production d'énergie. Ce qui rend ce produit vraiment unique, c'est le refroidissement de la chambre de combustion et des cadres de grilles, qui constitue la grande avancée.

L'industrie génère toujours plus de matières spéciales. Elles doivent en partie être éliminées et/ou retraitées à grands frais sans procurer de bénéfice direct. L'UTSW offre la possibilité qu'elles soient utilisées comme source d'énergie et exploitées sur place.

De plus, la chaudière offre des possibilités d'adaptation spécifiques à l'utilisateur. Le combustible peut être très particulier, comme les résidus de céréales, le marc de café, les déchets de filtration de la fabrication de cigarettes, les déchets de la transformation des châtaignes, les déchets de panneaux de particules, le bois de rebut, la balle de grain ou de riz, granulés agricoles ou industriels, etc.

GNR

Après une mise en place à la hussarde, quel bilan peut-on tirer de l'utilisation du GNR par les professionnels ? Le bilan dressé par nos délégués est simple : aucun gain visible mais un maximum de charges et de contraintes. La liste de ces dernières serait trop longue, nous ne reprendrons que les plus citées : investissement dans des cuves doubles parois, casse tête d'approvisionnement généré par l'existence de deux carburants (hiver-été), inconvénient d'autant plus grand que les consommations sont faibles, surcoûts dus aux multiples livraisons, consommation plus élevée (jusqu'à 10 % en fonction des machines et engins).

Certes, dans la colonne du positif on peut toujours afficher les gains en matière environnementale.

Mais deux limites doivent être apportées. D'abord, aucune mesure ne sera jamais effectuée. Ensuite il n'est pas certain que le gain en matière de pollution ne soit pas déjà perdu par le fait des consommations plus importantes.

Même si les problèmes techniques donnent lieu à des conclusions très divergentes entre les utilisateurs, une constante se dégage : le prix n'est pas plus attractif. Comme tous les carburants, le GNR est aligné sur le prix du baril. Un carburant différent c'est un fait, moins cher c'était une esbroufe !

Notons tout de même une excellente nouvelle : un administrateur a indiqué que depuis que ses cuves sont remplies au GNR les vols de carburant dans l'entreprise ont disparu. C'est déjà ça !

Nous brûlons d'impatience de vous présenter nos solutions de chauffage automatique à bois.

INSTALLATIONS JUSQU'À 25MW

Chauffage Schmid pour des coûts d'exploitation maîtrisés. Un concept de haute qualité vous garantit une utilisation optimale du combustible tout en respectant l'environnement. Pour chaque utilisation une solution adaptée et optimisée. Schmid France – chauffage au bois, une solution intelligente de récupération d'énergie.

Plus d'informations : www.schmid-energy.fr

75 ANS TOUT FEU, TOUT FLAMME!

Schmid France, energy solutions Route de Guebwiller F-68840 Pulversheim Tél. +33 (0)3 89 28 50 82 Fax +33 (0)3 89 48 04 90 www.schmid-energy.fr schmid-france@wanadoo.fr SCHMID energy solutions

Procédures contentieuses

Entre mai et juillet, plusieurs adhérents fleuristes ont reçu des courriers en recommandé AR émanant d'avocats mandatés par Val'hor, exigeant le paiement de la taxe Val'hor sur 5 ans. Cette somme était augmentée d'une pénalité multipliant par 10 le montant réclamé, au motif que les adhérents n'auraient pas renvoyés les déclarations d'activité. Or, nous avons la certitude que l'un d'entre eux avait renvoyé ces documents.

Avec l'aide du cabinet Bondiguel et de Me Poirrier nous avons élaboré diverses réponses pour ramener les montants à leur juste proportion (à savoir le montant hors pénalités) et pour rappeler les raisons de la contestation. Trois vont donner lieu à une procédure devant le juge de proximité. Dans deux cas similaires, le sursis à statuer avait été prononcé, dégageant les adhérents des prétentions de Val'hor tant que l'Europe n'aura pas statué sur ce cas.

Val'hor attaque prioritairement le secteur du commerce de détail. Il s'avère que c'est le principal pôle de résistance aux ponctions interprofessionnelles. Les procédures étant en partie basées sur l'absence, réelle ou supposée, de retour des déclarations d'activité, nous vous conseillons (en accord avec nos avocats) d'envoyer tous les documents en recommandé avec accusé de réception.

Appels Téléphoniques COFACE

Depuis peu la COFACE relance les professionnels de manière parfois musclée sur le dossier Val'hor. N'hésitez pas à nous contacter (01.43.21.43.49) nous nous tenons à votre disposition.

Caisse Centrale de MSA

La CCMSA rappelle que les agents ne peuvent agir que sur la base des faits dont ils ont connaissance. Pour éviter toute ambiguïté les lettres accompagnant les règlements devront être envoyées en recommandé avec accusé de réception.

Les déclarations d'activités

Vous devez impérativement remplir et renvoyer les déclarations d'activité en recommandé avec accusé de réception. Nous vous rappelons les principaux points de la déclaration :

- Remplissez les documents si vous devez rectifier des informations erronées.
- Remplissez la case surface de vente pour les fleuristes ou la case correspondant à votre profession pour les producteurs et paysagistes. Pour ces deux derniers cas, indiquez le nombre de vos salariés.
- Ne réglez pas, n'indiquez aucun montant.
- Rajoutez sur la page « Appel de contribution campagne 2012 » la phrase suivante « *La présente déclaration ne vaut pas acceptation de la cotisation Val'hor. Nous contestons cette cotisation dans la mesure où son règlement aboutit à une adhésion forcée à un organisme. De plus dès lors qu'aucune prestation individualisée n'est réalisée à notre profit par Val'hor cette cotisation ne peut être assujettie à la TVA* » et signez.
- Renvoyez les deux pages **en recommandé avec accusé de réception.**

Les lettres accompagnant les règlements

Désormais, les lettres accompagnant vos règlements doivent être envoyées aux caisses de MSA en recommandé avec accusé de réception.

Lettre d'accompagnement pour contestation Val'hor

Monsieur le Directeur

Vous trouverez ci-joint un chèque de …€, en règlement des cotisations du Xème trimestre 20XX, à l'exception de la cotisation Val'hor d'un montant TTC de …€. Nous contestons la légalité de la cotisation Val'hor dans la mesure où son règlement aboutit à une adhésion forcée à un organisme. Enfin dès lors qu'aucune prestation individualisée n'est réalisée à notre profit par Val'hor, cette cotisation ne peut être assujettie à la TVA.

Lettre d'accompagnement pour contestation Val'hor et Provea

Monsieur le Directeur

Vous trouverez ci-joint un chèque de …€, en règlement des cotisations du X^{ème} trimestre 20XX, à l'exception
- d'une part de la cotisation patronale Provea au taux de 0,20 % (base trimestrielle assujettie à la taxe Provea x 0,20 %) soit un montant de …€.
- d'autre part de la cotisation Val'hor d'un montant TTC de …€.

C'est donc le montant de mes cotisations sociales moins …€ (montant PP Provea et montant Val'hor), que je vous règle ce jour.
Nous considérons que la taxe Provea est illégale, dès lors qu'il nous est demandé de financer par son intermédiaire des organisations syndicales auxquelles nous ne sommes pas affiliés, de telle sorte qu'il est ainsi porté atteinte au principe de la liberté syndicale.
Nous contestons la légalité de la cotisation Val'hor dans la mesure où son règlement aboutit à une adhésion forcée à un organisme. Enfin dès lors qu'aucune prestation individualisée n'est réalisée à notre profit par Val'hor, cette cotisation ne peut être assujettie à la TVA.

Billet d'humeur

CE N'EST PAS LA JOIE

C'était mieux avant ! Cette remarque, cent fois rabâchée au comptoir du bistrot du coin, lorsque le 5ème verre commence à faire effet, devient l'évidence même. Il faut dire que les adeptes de la nostalgie ont la partie facile. Non seulement le bout du tunnel n'est pas pour demain mais la voûte, elle-même, montre d'inquiétants signes de faiblesse. Le nouveau Vice Président de l'UNIPHOR qui est un spécialiste en la matière pourrait, sans peine, évoquer une odeur persistante de sapin dans l'air.

Mais les idolâtres du temps jadis se gardent souvent de préciser à quel « avant » ils font référence. Essayons d'y voir un peu plus clair et, pour rester dans le domaine du raisonnable, fixons nous sur les dernières décennies.

Les années 40 sont-elles la période tant regrettée ? Cette époque où certains compatriotes baguenaudaient dans les bois pour y cueillir des champignons et plomber des Allemands qui eux-mêmes arpentaient les forêts sans aucune complaisance pour les champignons et nos compatriotes sylvestres... difficile de croire qu'on veuille revivre cela.

Les années 50, avec leurs bidonvilles en lisière, et les guerres en rizières... pas mieux ! Les années 60, surtout vers la fin, lorsque les jeunes et les C.R.S, s'enlaçaient à coup de barre à mine... pas sûr ! Les années 70 durant lesquelles le pétrole coulait à flot et les automobilistes décédaient par paquet de 10 000 chaque année... je n'insiste pas. Les années 80 et 90, avec leurs chemises innommables, leurs coiffures indéfinissables et l'inénarrable CNIH qui, pendant ces deux décennies, fut la joie de la filière horticole... j'arrête !

Il reste les années de la première décennie du 3ème millénaire, mais déjà à l'époque « c'était mieux avant » inutile donc de les enfoncer un peu plus.

C'est toujours mieux avant, surtout quand d'un coup de gomme on efface tout ou partie des événements et tracas de la période supposée bénie. Personnellement j'ai choisi 10 000 av. J.-C. Une période de rêve. La quatrième glaciation venait de se terminer, les fleurs poussaient toutes seules. Ce qui n'était pas encore la France comptait moins de 50 000 bipèdes : aucun problème de voisinage. On pouvait gambader nu sans se faire arrêter vu qu'il n'existait ni vêtements ni gendarmes. Certes, on mourrait jeune et presque toujours de mort violente. Certes, il y avait quelques problèmes de communication avec des mammouths obtus qui refusaient systématiquement de se laisser massacrer sans rien dire. Rien de grave : rien qui ne s'arrange avec un bon coup de massue. Si comme moi, vous regrettez les mammouths et les massues, reprenons tous ensemble : « c'était mieux avant ! ».

Brennus

Partenaires

AFPP
Association Française
des Professionnels du Palmier

CR Agriculteurs Responsables

CIC

Audace association

Directeur de la publication : Patrick LEMAIRE - 29 C boulevard Edgar Quinet - 75014 PARIS
Décembre 2012 - N° ISSN : 2101-9673- journal trimestriel
Composition, mise en page : CR Editions - BP 50590 - 32022 Auch Cedex 9
Impression : BCR - les Capucins - 32200 Gimont